

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MARCHE DE FOURNITURE : COUCHES PEDIATRIQUES

Séance du 17 décembre 2025

Dûment convoqué le 9 décembre 2025

En l'an 2025, le mercredi 17 décembre à 17 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Présents (19) : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, P. CAMPS, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, J.-L. LACUBE, C. LANDRIEU, J.-D. LAPORTE, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, , P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOCES, S. VAILLS, C. VERDAGUER.

Absents (14) : H. BAUDET, M. BLANC, A. BOUSQUET, C. DELIAS, F. DESCLAUX, A. HUG, A. LUNEAU, F. MARTIN, C. NOLIN, F. OMAHSAN, P. PETITQUEUX, S. PONSA, M. RIFF, G. VICENS.

Pouvoirs (3) : P.-L. LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), D. MARIN (à M. POUDADE), , P. BLANQUE (à P. BATAILLE)

Secrétaire de séance : Joelle CORDELETTE.

Acte n° : CCPC-2025351-025

Rapport

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la procédure de marché suivante :

Marché public /Consultation Accord-cadre mono-attributaire passé en procédure adapté, en application de l'article R. 2123- I, I O du code de la commande publique et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché de fourniture est non allotii

Montant estimatif minimum 15 000€HT /maximum 50 000 € HT

Le délai d'exécution est de 36 mois

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 16.10.2025

Résultat de la consultation

La procédure a été clôturé le 24.11.2025 à 12h et 3 offres ont été reçus dans les délais (validité des offres 150jrs)

;

VU Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Critère prix : 40%
- Critère valeur technique : 60%

Accusé de réception en préfecture 066-246600464-20251217-CCPC-2025351-25-DE Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

CONSIDERANT

Marché de Fourniture : Couches Pédiatriques					
Entreprise	LOT	Note Prix	Note Valeur Technique	Note Totale	Classement
JOONE		28.53	60	88.53	1
RIVADIS (PAMPERS)		40	45	85	3
CELLULOSE DE BROCELIANDE (POMETTES)		27.64	60	87.64	2

VU l'avis de la commission MAPA du lundi 15 décembre 2025 proposant de retenir l'entreprises suivante : JOONE pour un montant minimum 15 000€HT /maximum 50 000 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Il est proposé ou conseil communautaire :

- D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide
(à l'unanimité) :**

- D'approuver la proposition de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le

Document exécutoire à compter du



Le Président,

Pierre BATAILLE

Accusé de réception en préfecture
066-246600464-20251217-CCPC-2025351-25-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

